

6100 – Cath. B

**Compte Rendu Sommaire**  
**de la Réunion du Conseil de Communauté**  
**du 1<sup>er</sup> avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> avril à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

**Etaient présents** : MM. Yves PELTIER, Jacques CHAMP, Jean-Pierre MOREL, Christian JACQUES, Maurice MICHELET, Julien DIDRY, Jean-Pierre LAPARRA, Louis KUTSCHRUITER, Patrick MAGISSON, Jean-Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Armand FALQUE, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Michel VERMELIN, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Pierre JACQUINOT, Gérard STCHERBININE, Yvon SCOTTI,

Mmes Régine MUNERELLE, Marie-Claude THIL, Josiane LECLERCQ, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Dominique RONGÀ, Angéline DE PALMA-ANCEL, Yvonne COLLIGNON, Marie-Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Khadija BERREHLI.

**Absents et excusés** : MM. Alain ANDRIEN, Daniel LEFORT, Jean LAVIGNE, Olivier GERARD, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Charles SAINT-VANNE, Philippe COLAUTTI, Yannick SIMON-BURNOTTE, Bruno ROTA,

Mmes Sophie PEUQUET, Annie ALBERT, Sandrine JACQUINET, Jennifer GHEWY.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Maurice MICHELET
- Monsieur René MATHIEU à Monsieur Samuel HAZARD
- Madame Angélique SANTUS à Monsieur Jean-Marie ADDENET
- Monsieur Gérard GERVAISE à Monsieur Jean-Pierre LAPARRA
- Madame Claudine DUPUIS à Monsieur Claude ANTION
- Monsieur Jean-Christophe VELAIN à Monsieur Julien DIDRY
- Monsieur Bernard GOEURIOT à Monsieur Antoni GRIGGIO
- Monsieur Alain DUCROCQ à Monsieur Patrick CORTIAL
- Madame Sylvie WATRIN à Madame Christine PROT

**Date de la convocation** le 25 mars 2019 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 26 mars 2019.

Monsieur le Président ouvre la séance en proposant d'observer une minute de silence suite aux décès de Madame Danielle MACEL, ancien agent de la collectivité et de Monsieur Daniel ROBLIN, ancien conseiller municipal et conseiller communautaire.

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses le point suivant :

- 3.5 Mise à disposition des parcelles sises sur le territoire de la commune de BELLEVILLE sur MEUSE cadastrées section AE numéros 464, 465, 466, 467, 468, 472, 477, 479, lieudit « Champ Saint Pierre » au profit de la CAGV.

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**. 19-0401 1.1 Programme n°0711506 – Travaux de restauration de la continuité écologique au seuil du moulin de l'Evêque au niveau saint Vanne/Canal des Augustins**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que le coût des travaux au stade AVP est estimé à 305 800 euros HT, **décide d'autoriser** le Président à faire réaliser lesdits travaux, **autorise** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers potentiels (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Conseil départemental de la Meuse, Conseil Régional Grand Est) et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**. 19-0402 1.1 – Recrutement d'un géomètre-expert dans le cadre du projet de médiathèque du Grand Verdun**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que dans le cadre du projet de médiathèque du Grand Verdun la maîtrise d'œuvre a besoin de relevés complémentaires qui nécessitent le recrutement d'un géomètre-expert, **décide d'autoriser** Monsieur le Président à lancer et à signer le marché –d'un montant estimatif de 20 000 €HT- ainsi que tout document afférent avec l'expert-géomètre qui aura été choisi.

**. 19-0403 1.1 Programme 0711702 – Marché n° C185203 – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière et plan de développement de ville intelligente – Périmètre additionnel : Eclairage sportif – feux tricolores – avenant n°2**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'afin d'établir un relevé exhaustif des installations et d'obtenir un diagnostic complet du parc d'éclairage existant sur les installations en place sur la collectivité, il convient également d'étendre le périmètre de l'étude aux éclairages sportifs extérieurs ainsi qu'aux feux tricolores, considérant que cette étude faisant partie de la convention TEPCV, **décide d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**. 19-0404 1.1 Marché d'entretien des espaces sportifs n° C185704 (2018C18) – Lot 1 – Avenant n°1**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **décide d'approuver** le projet d'avenant n°1 portant sur le lissage du paiement 2019 sur 11 mois pour la partie hors tennis, **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces administratives afférentes.

**. 19-0405 1.1 Marché C185820 – Traitement des résidus – Avenant n°1 – Prix supplémentaires**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que pour assurer l'enlèvement des containers de déchets collectés dans le cadre de la convention avec l'ONF sur le Champ de Bataille, il est nécessaire d'inclure des prix non prévus au marché, **décide d'approuver** le projet d'avenant n°1 actant les prix nouveaux, **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

**. 19-0406 1.1 Modification de la composition de la commission d'appel d'offres**

**A l'unanimité**, le Conseil communautaire d'Agglomération, considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur CORMONT, la Commission d'Appel d'Offres doit être totalement renouvelée et il doit être procédé à une nouvelle élection, considérant la candidature de Madame QUENCEZ, et après avoir procédé au vote, est élue en qualité de titulaire Madame QUENCEZ.

**. 19-0407 3.1 Espace NIEL : acquisition du site auprès de la commune de Thierville sur Meuse – rectificatif à l'acte notarié en date du 19 février 2019 – programme 0711504**

**A l'unanimité des votants (les élus de la commune de THIERVILLE ne prennent pas part au vote)**, le conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par acte notarié en date du 19 février 2018 la commune de Thierville a cédé au profit de la CAGV le reliquat de l'Espace NIEL moyennant le prix principal de 1 euro (soit une valeur France Domaine de 380 000 €), considérant qu'au vu de la comptabilité publique il convient de corriger le montant de la cession en le portant à 1 000 euro, **décide** de porter le prix d'acquisition de l'Espace NIEL auprès de la commune de THIERVILLE sur Meuse moyennant le prix de 1 000 euros, **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte rectificatif afférent ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette transaction.

**. 19-0408 3.2 Espace NIEL : cession d'une emprise foncière au profit de l'Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse – Programme 07 1 15 04**

**A l'unanimité**, le conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant les engagements antérieurs portant sur la cession du bien, considérant les travaux de requalification du site réalisés par la CAGV pour un montant de 3 392 030 € TTC, considérant l'estimation de France Domaine portée à 25 € le m<sup>2</sup> soit une valeur totale de 644 000 €, considérant le projet ambitieux d'intérêt général de l'ADAPEIM portant sur un investissement de plus de 18 millions d'euros, **décide** la cession au profit de l'ADAPEIM de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de son projet moyennant le prix de un euro, **précise** que l'emprise de terrain liée à la voirie et réseaux divers restant propriété de la CAGV sera intégrée dans le domaine public, **autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction et notamment l'acte authentique afférent à passer devant l'Etude de Maître Olivier PAQUIN, Notaire.

**. 19-0409 4.1 Tableau des effectifs**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité, considérant qu'afin d'optimisation des répartitions d'heures des agents d'entretien intervenant dans les établissements scolaires, **décide** de créer les emplois à hauteur de 22,08H/35,00H, 25,60H/35,00H et 21,16H/35,00H.

**. 19-0410 4.1 Prestations d'action sociale**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant le souhait de plus de lisibilité et de transparence dans les relations de la collectivité avec le C.O.S., considérant que la convention prévoit une compensation financière par le versement d'une subvention en fin d'année correspondant au montant des différentes mises à disposition, **autorise** Monsieur le Président à émettre les titres et les mandats correspondants aux écritures liées aux mises à disposition de personnel et de locaux et équipements pour un montant total de 33 582,75 €.

**. 19-0411 4.5 Mise en place d'une part supplémentaire 'IFSE régie' dans le cadre du RIFSEEP**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes, considérant la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures, **décide** d'instituer une IFSE Régie suivant les modalités d'attribution ainsi définies.

**. 19-0412 7.1 Décision Modificative n° 1 – Budget Annexe ANRU**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la Décision Modificative permet de proposer des ajustements budgétaires, dans l'attente du vote du compte administratif 2018 et du vote du budget supplémentaire tels que proposés, **décide** de voter par nature au niveau du chapitre lesdits ajustements proposés.

**. 19-0413 7.2 Fixation des taux d'imposition 2019**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, **décide** de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que les années précédentes, soit pour la taxe d'habitation 21.92 %, la taxe sur le foncier bâti 15.63 %, la Taxe sur le foncier non bâti 14.71 % et la Contribution Foncière Economique 23.08 %.

#### **. 19-0414 7.2 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM 2019**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant l'incertitude qui demeure quant aux modalités d'harmonisation du mode de tarification sur l'ensemble du territoire, sans lisibilité immédiate **décide** de maintenir le taux actuel de 11.24 % pour un produit attendu qui s'élèverait à 2 442 720 €.

#### **. 19-0415 7.5 Restauration de la Tour des Plaids de l'enceinte du grand rempart et des berges – Adoption du plan de financement – Programme 0711706**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par délibération en date du 12 septembre 2017 il a été décidé de signer une convention relative à la constitution d'un groupement de co-maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de travaux entre le Communauté d'Agglomération du grand Verdun et la Ville de Verdun pour la restauration de la Tour des Plaids, considérant que par délibération en date du 25 février 2019, il a été décidé de valider l'avant-projet définitif et la rémunération définitive du maître d'œuvre, considérant le plan prévisionnel de financement, considérant que ce dossier peut bénéficier de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (exercice 2019) **autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire, **précise** que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

#### **. 19-0416 7.5 Construction d'une crèche intercommunale sur le site de Miribel à Verdun – Adoption du Plan de financement – programme 0711606**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par délibération en date du 12 décembre 2017 le bureau d'Etudes Paul Le Quernec a été désigné comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche, considérant que par délibération en date du 25 février 2019 il a été décidé de valider le coût définitif des travaux, l'avant-projet définitif, la rémunération définitive du Maître d'œuvre, considérant le plan prévisionnel de financement, considérant que ce dossier peut bénéficier de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (exercice 2019) **autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, et/ou de tout autre concours financier de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire, **précise** que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

#### **. 19-0417 7.5 Rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR – Adoption du plan de financement prévisionnel – Programme n° 07 1 16 09**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé de lancer un programme de rénovation énergétique important de ses écoles primaires, maternelles et de ses gymnases, considérant que ce programme s'étend sur 7 sites, considérant qu'en plus de l'aspect énergétiques du programme, un ensemble de travaux d'accessibilité sont prévus pour les différents sites, considérant que la demande porte sur ` le Cosec Galavaude situé à Verdun – le Groupement scolaire Porte de France situé à Verdun – le Gymnase Porte de France situé à Verdun – le gymnase René Gratraux situé à Charny sur Meuse, Considérant l'estimation totale de ce projet de rénovation énergétique et mise en accessibilité PMR s'élevant à 2 599 164,51 € HT soit 3 118 997,41 € TTC, considérant le plan prévisionnel de financement, considérant que ce dossier peut bénéficier de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, (exercice 2019) **autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, et/ou de tout autre concours de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire, **précise** que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

**. 19-0418 7.5 Actualisation de la zone prioritaire et modification du règlement de la campagne de ravalement de façades – Opération n° 0728241**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant la délibération 17-1127 en date du 12 décembre 2017 souhaitant la poursuite de l'opération pour les années 2018, 2019 et 2020 sur l'ensemble des communes composant l'Agglomération, considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'après les données INSEE, la population totale de Belleray a dépassé les 500 habitants, considérant qu'il convient de déterminer les rues faisant partie du secteur dit 'prioritaire' à savoir les rues –Route de Billemont n°1 à 3, Route de Dugny, Rue Basse, Rue de l'Eglise, Rue haute - , **décide** de maintenir les dispositions de la délibération n) 17-1127 du 12 décembre 2017, de créer un secteur prioritaire sur le commune de Belleray, de valider le règlement actualisé en conséquence, **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

**. 19-0419 7.5 Subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à la Caisse des Ecoles Intercommunale**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant la création de la Caisse des Ecoles Intercommunale le 15 décembre 2016, considérant les actions qu'elle mène et qu'elle développe sur le périmètre de l'Agglomération, considérant que les recettes de cet établissement sont essentiellement constituées d'une subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, considérant le mode de calcul de cette subvention, **autorise** Monsieur le Président à verser à la caisse de Ecoles Intercommunale une subvention de 50 231 € (19.53€/2 316 élèves au 1<sup>er</sup> mars 2019 + 5 000 € de frais de gestion)

**. 19-0420 7.10 Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF de la Meuse pour l'aménagement du Relais Petite Enfance – Programme 07 2 640 0**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la possibilité de déposer une demande de subvention d'investissement auprès de la CAF de la Meuse pour l'achat de mobilier et de matériels dans le cadre de l'aménagement de ce lieu d'accueil et d'échanges, considérant que les demande de subvention doivent être déposés avant fin juillet 2019, **certifie** que la collectivité ne fait pas l'objet de mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire, **autorise** Monsieur le Président à solliciter la CAF de la Meuse pour l'attribution d'une aide financière pour les acquisitions, aménagements ou créations envisagés, ace une demande de dérogation pour la réalisation anticipée du programme.

**. 19-0421 7.10 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la demande d'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur les exercices 2015, 2016 et 2017 pour la somme de 2 425,70 € sur l'article 6541 (restauration scolaire et garderie), **autorise** l'accord de cette admission en non-valeur.

**. 19-0422 7.10 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget annexe des ordures ménagères)**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la demande d'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur l'exercice 2015, 2016 et 2017 pour la somme de 236,21 € sur l'article 6451 (Redevance enlèvement des ordures ménagères), **autorise** l'accord de cette admission en non-valeur.

**. 19-0423 7.10 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget annexe assainissement)**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la demande d'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur l'exercice 2017 pour la somme de 23.77 € sur l'article 6451 (redevance assainissement), **autorise** l'accord de cette admission en non-valeur.

**. 19-0424 8.1 Dérogations aux périmètres scolaires – définition des critères d'admission des demandes de dérogation**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant les articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation, considérant les critères d'admission des demandes de dérogation, auprès de la commission, intercommunale des dérogations pour les enfants domiciliés au sein de la CAGV ou à l'extérieur, considérant la liste non exhaustive des motifs de demandes de dérogation, **autorise** Monsieur le président à appliquer l'ensemble des règles établies à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

**. 19-0425 Utilisation d'une fonctionnalité proposée par la DGFIP pour les inscriptions périscolaires**

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant la possibilité d'utilisation d'une fonctionnalité proposée par la DGFIP pour une simplification de démarches administratives, considérant ainsi la récupération automatique des informations fiscales des parents par voie dématérialisée, **autorise** Monsieur le Président à mettre en place ce dispositif et à signer tous les documents s'y référant.

**. 19-0426 8.5 Validation de la programmation 2019 du Contrat de Ville**

**A l'unanimité des votants** (Mesdames BRABANT, GRETZ et BERREHLI ne prennent pas part au vote), le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant les 43 dossiers déposés et leur classement, considérant que l'Etat est partenaire de cette programmation à hauteur de 122 000 € pour 2019, **valide** la programmation 2019 au contrat de ville et **autorise** l'attribution des subventions correspondantes.

**. 19-0427 8.8 Adoption du programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Syndicat Mixte d'Études et de traitement des déchets ménagers de la Meuse**

**A l'unanimité**, le Conseil communautaire d'Agglomération, considérant le cadre réglementaire et l'obligation incombant à la CAGV d'élaborer et d'adopter un PLPDMA, considérant la possibilité des collectivités de s'associer et confier la mise en place de ce PLPDMA à un syndicat mixte, considérant qu'en 2018 le Syndicat Mixte d'Études et de traitement des Déchets Ménagers de la Meuse (SMET) a clôturé son premier PLPD portant sur la période 2013/2018 et a lancé l'élaboration d'un PLPDMA pour la période 2018/2024, considérant que conformément à la réglementation, le projet de PLPDMA a été mis à disposition du public au cours du dernier trimestre 2018, le programme n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le comité syndical du SMET a adopté définitivement le PLPDMA le 26 février 2019 qui tient compte du Programme National de Prévention des déchets et du projet de Plan Régional de prévention et de Gestion des déchets et respecte les obligations réglementaires, considérant les 12 actions de prévention regroupées selon 4 axes et le programme annexé à la présente délibération, **décide** d'adopter le programme sur son périmètre qui économisera un temps d'élaboration d'un PDPLMA spécifique à la CAGV et qui répond à une demande de l'ADEME dans le cadre des 'pré-requis' concernant les règlements d'Appels à Projets et autres soutiens financiers aux actions de prévention à la réduction des ordures ménagères.

**. 19-0428 8.8 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Meuse (SCAUE) – Année 2019**

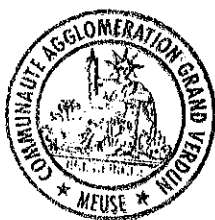
**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant l'augmentation de la cotisation pour l'année 2019 établie au barème de 0,70 € par habitant, considérant le renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2019, **autorise** Monsieur le Président à signer l'adhésion de la CAGV au CAUE pour une durée de 1 an et pour un montant de 20 937,00 € ainsi que tous documents liés à ce dossier.

Au titre des questions diverses :

**. 19-0429 3.5 Mise à disposition des parcelles sises sur le territoire de la Commune de BELLEVILLE sur Meuse cadastrées section AE numéros 464, 465, 466, 467, 468, 472, 473, 477, 479 lieudit « Champ Saint Pierre » au profit de la CAGV**

**A l'unanimité**, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation considérant la création de terrains locatifs familiaux sur les parcelles AE numéros 464, 465, 466, 467, 468, 472, 472, 477, 479 lieudit « Champ saint Pierre » appartenant à la commune de BELLEVILLE sur Meuse, considérant l'accord de principe de ladite commune portant sur la mise à disposition desdits terrains au profit de la CAGV, considérant qu'un procès-verbal doit être établi entre la commune et la CAGV pour l'exercice de la compétence concernée, **autorise** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition afférent, ainsi que tout autre acte emportant constitution de droits réels ou personnels sur lesdits biens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



VERDUN, le 9 avril 2019

Le Président,  
Conseiller Départemental,

Samuel HAZARD.